

Commune de Vuillafans

Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 27 avril 2018

Date de convocation : 23/04/2018

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de membres absents excusés :	2
Nombre de membre absent :	1

Le 27 avril 2018 à 20 h 00, le Conseil municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Gérard QUETE, Maire.

Membres présents : Gérard QUETE, Michel BOURQUIN, Claude CURIE, Joël EME, Bernard CARDEUR, Isabelle GASSER-BISE, Michelle HOUSER, Remi JEANNINGROS, Michel MINARY, Sylvie PERRET-GENTIL, Colette THERAGE.

Membres excusés : Bernard WOZNY, Adrien ROMAIN.

Membre absent : Adeline CHEVENEMENT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.
Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil à l'unanimité accepte les apports de l'ordre du jour.

1°) – Aprobation des compte-rendus du conseil municipal

Le conseil approuve les compte-rendus des précédents conseils municipal de la séance du 30 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 9 avril 2018 à l'unanimité des membres présents.

2°) – Augmentation du loyer du garage loué à Monsieur Yannick CARDONE

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour ne pas augmenter le loyer.

3°) – Désignation de l'architecte du patrimoine qui conduira le diagnostic de l'état sanitaire de l'église

Deux architectes ont été contactés, différence sur devis de 1 000,00 €, le choix du Conseil s'est porté sur l'architecte Mme Gabriella GUZMAN.

4°) – Achat possible de parcelles appartenant à Monsieur COLIN-THIEBAUD au lieu dit "Le Parterre"

Opportunité de racheter les parcelles de M. COLIN-THIEBAUD. Le conseil réfléchi et ceci afin de nettoyer ces parcelles en grand délabrement.

5°) – Passage du régime indemnitaire "IAT au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise de l'engagement professionnel)" passage obligatoire que nous aurions du mettre en place en 2017

IAT – Moyen d'amener des bonifications de salaires pour toutes les personnes employées par la mairie. Nouvelle grille de rémunérations supplémentaires à mettre en place obligatoirement cette

année. Démarches accompagnées par le centre de gestion. Le conseil donne son accord pour se mettre en règle.

6°) - Suite à la lettre de M. et Mme BOILLON demande de l'installation de leur assainissement

La société EL ABADI a établi un devis de raccordement de l'assainissement, 105 m du bas du collecteur eaux usées, traversé en limite de la propriété, montant du devis 8 430,00 € TTC. Une proposition sera faite à M. BOILLON et Mme BOILLON, s'ils veulent bien participer à 50% du montant TTC du devis, en dehors de la taxe de raccordement. Dans ces conditions le conseil donne son accord à l'unanimité.

7°) - Chemin du camping

La société EL ABADI a fait un devis de 720,00 € TTC , pour réparer et goudronner le chemin du camping. Le conseil à l'unanimité donne son accord.

8°) - Adhésion à la FONDATION DU PATRIMOINE. Cette adhésion peut nous aider à boucler un budget pour la réfection de l'église

Chacun d'entre vous peut adhérer, plus il y aura d'adhérents, plus nous aurons d'aide pour la réfection de l'église. Il n'y a pas de montant minimum de dons et chacun des donateurs ouvrent droit à des réductions d'impôts (exemple : pour 100,00 € donné vous récupérez 66,66 €). Pour tout renseignement complémentaire voir en Mairie ou sur le site de la Fondation du Patrimoine.

9°) - Convention de mise à disposition de nos employés municipaux pour l'entretien des écoles 14 rue de Besançon et Montgesoye

Temps passé par mois : 2 h pour Montgesoye et 2 h pour Vuillafans. Base 12 mois qui fait 48 h/an à 21,00 € l'heure, montant annuel 1 008,00 €, soit 252,00 € pour l'année pour chacun des quatre villages. La procédure de déclenchement des travaux, ce fait par le circuit d'information, téléphone mairie. Montgesoye et Vuillafans donnent la main-d'oeuvre à concurrence des 252,00 € et LODS et MOUTHIER versent 252,00 € chacun.

10°) - Délibération concernant les pouvoirs de police spéciale pour le stationnement des gens du voyage sur le territoire de la commune de Vuillafans

La Communauté de Communes Loue Lison a pris un arrêté municipal d'interdiction de stationnement sur tout le territoire.

11°) - Adoption du rapport sur les prix et qualité du service d'eau, assainissement, et assainissement non collectif

M. Claude CURIE informe le conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par l'article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur les prix et la qualité du service d'eau potable, du service de l'assainissement collectif et du service de l'assainissement non collectif. Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet de 3 délibérations. Il précise que ces 3 rapports sont publics et permet d'informer les usagers des services précités, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics (www.services.eaufrance.fr). Après présentation de ces documents, le conseil municipal adopte ces trois rapports.

12°) - Achat d'un compresseur d'air

Achat d'un compresseur à piston sec d'une réserve de 50 litres.

13) – Achat d'un écran de projection

Le conseil donne son accord pour l'achat d'un écran de projection 16/9^{ème} à accrocher au mur dans la salle du Conseil.

Questions diverses :

- Devis pompe du poste de relèvement de 1 905,60 € TTC. Le conseil donne son accord.
- Lecture du devis MD ZINGUERIE, pour le toit du gîte, nous sommes en attente d'autres devis.
- Feu d'artifice : pour des moyens budgétaires faut-il faire le feu d'artifice ? le conseil à l'unanimité s'est prononcé favorablement.
- Transport scolaire :
 - Les deux bus à nouveau repassent rue Carnot sous les conditions du Conseil Régional et du Transporteur que les véhicules en stationnement ne gênent pas leur circulation.
 - Dérogation à 4 jours au lieu de 4 jours ½ ; en étude au niveau des transports. Pose de 2 h pour les enfants les plus éloignés. Le Conseil Régional et le Syndicat Scolaire sont toujours en désaccord. Le 9 mai 2018, le Conseil Régional invite les 57 collectivités sur la modification des horaires.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire
Gérard QUETE

BOURQUIN Michel	CARDEUR Bernard	CHEVENEMENT Adeline	CURIE Claude	EME Joël
GASSER-BIZE Isabelle	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Remy	MINARY Michel	PERRET-GENTIL Sylvie
QUETE Gérard	ROMAIN Adrien	THERAGE Colette	WOZNY Bernard	